

Si vous ne parvenez pas à visualiser cet e-mail, [Cliquez ici](#).


Pour vous assurer de bien recevoir nos newsletters, ajoutez l'adresse contact-email@maratp.fr à votre carnet d'adresses.

maRATP

ENSEMBLE CONTRE LA FRAUDE

**Titre de transport
validé
= amende évitée**



**A partir du 28 mars : contrôles renforcés
sur les lignes de tramway **

VOYAGEZ TOUJOURS AVEC UN TITRE DE TRANSPORT VALIDÉ

EN CAS D'INFRACTION, VOUS VOUS EXPOSEZ À UNE AMENDE DE :



*Les tarifs indiqués sont valables uniquement pour un paiement immédiat. Dans le bus et le tramway, l'amende est de 5€ pour non validation d'une carte Navigo chargée d'un forfait. En cas de paiement différé, le coût des amendes est de 33€ pour « une carte Navigo non validée, chargée d'un forfait » et de 80€ pour « Non présentation d'un titre de transport ». Dans le métro et le RER l'amende pour non validation de la carte Navigo chargée d'un forfait est de 33€.

ACHETER ET VALIDER UN TITRE DE TRANSPORT C'EST :

- Permettre d'adapter le service à vos besoins
- Plus de bus et de tramways pour plus de confort à bord
- Moins d'attente aux points d'arrêt

Le saviez-vous ?

Chaque année le coût de la fraude à la RATP représente l'équivalent de 10 rames de tramway ou 600 bus en plus sur les réseaux.

Nos agents sont à votre disposition pour vous informer et vous conseiller.

 [ratp.fr](https://www.ratp.fr) | applis RATP

 3424 Service gratuit
+ prix appel

 **Service clientèle RATP**
TSA 81250 • 75564 Paris Cedex 12